

SOMMET DE PITTSBURGH DÉCLARATION DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT 24-25 septembre 2009

(Traduit de l'anglais)

PRÉAMBULE

1. Nous nous réunissons en ce moment crucial de transition entre la crise et la reprise pour tourner la page d'une ère d'irresponsabilité et adopter un ensemble de mesures, de règles et de réformes nécessaires pour répondre aux besoins de l'économie mondiale du XXI^{ème} siècle.

2. Lors de notre dernière rencontre en avril, nous étions confrontés au plus grand défi pour l'économie mondiale qu'ait connu notre génération.

3. La production mondiale reculait à un rythme sans précédent depuis les années 30. Le commerce s'effondrait. Les emplois disparaissaient rapidement. Nos concitoyens craignaient que le monde ne soit au bord d'une dépression.

4. Nos pays avaient alors décidé de faire tout ce qui était nécessaire pour assurer la reprise, remettre en état nos systèmes financiers et préserver les flux mondiaux de capitaux.

5. Cela a marché.

6. Notre réponse énergique a contribué à stopper la chute dangereuse de l'activité mondiale et à stabiliser les marchés financiers. La production industrielle augmente à présent dans presque toutes nos économies. Le commerce international commence à se rétablir. Nos institutions financières mobilisent les capitaux nécessaires, les marchés financiers se montrent prêts à investir et à prêter, et la confiance est en hausse.

7. Aujourd'hui, nous avons passé en revue les progrès accomplis depuis le sommet de Londres en avril. Les engagements que nous avons pris au niveau national pour rétablir la croissance ont constitué le soutien budgétaire et monétaire le plus vaste et le mieux coordonné de tous les temps. Nous avons agi ensemble pour augmenter radicalement les ressources nécessaires afin d'empêcher la diffusion de la crise à l'ensemble du monde. Nous avons pris des mesures pour remettre en état le système de régulation et nous avons commencé à mettre en œuvre des réformes radicales afin de réduire le risque que des excès financiers ne déstabilisent à nouveau l'économie mondiale.

8. Le sentiment de retour à la normalité ne doit pas nous conduire à sous-estimer la situation.

9. Le processus de reprise et de remise en état reste incomplet. Dans de nombreux pays, le chômage reste à un niveau inacceptable. Les conditions d'une reprise de la demande privée ne sont pas encore totalement réunies. Nous ne cesserons pas nos efforts tant que l'économie

mondiale n'aura pas retrouvé sa pleine santé et que les travailleurs partout dans le monde n'auront pas trouvé un emploi décent.

10. Nous nous engageons aujourd'hui à poursuivre notre intervention énergique jusqu'à ce qu'une reprise durable soit assurée. Nous agissons pour faire en sorte que le retour de la croissance s'accompagne de la création d'emplois. Nous éviterons toute suppression prématurée des incitations. Parallèlement, nous préparerons nos stratégies de sortie de crise et, lorsque le moment sera venu, nous cesserons notre soutien exceptionnel de manière coordonnée et coopérative, en honorant notre engagement en matière de responsabilité budgétaire.

11. Alors même que l'action en faveur de la reprise se poursuit, nous nous engageons à adopter les politiques nécessaires pour jeter les fondements d'une croissance forte, durable et équilibrée au XXI^{ème} siècle. Nous reconnaissons que nous devons agir avec détermination pour surmonter les effets de cette grave crise économique mondiale et pour aider nos concitoyens à faire face aux conséquences de cette crise. Nous voulons une croissance sans cycles d'expansion et de ralentissement extrêmes, et des marchés qui encouragent la responsabilité et non l'inconscience.

12. Aujourd'hui, nous sommes convenus :

13. de lancer un cadre qui définisse les politiques et la manière dont nous agirons ensemble pour parvenir à une croissance mondiale forte, durable et équilibrée. Nous avons besoin d'une reprise durable qui crée les emplois de qualité qu'attendent nos concitoyens.

14. Nous devons passer de sources publiques à des sources privées de la demande, instaurer un modèle de croissance plus durable et plus équilibrée dans tous les pays et réduire les déséquilibres de développement. Nous nous engageons à éviter les cycles déstabilisateurs d'expansion et de ralentissement extrêmes dans le domaine du crédit et du prix des actifs et à adopter des politiques macroéconomiques qui encouragent une demande mondiale adéquate et équilibrée, de manière compatible avec la stabilité des prix. Nous ferons également des progrès décisifs sur les réformes structurelles qui favorisent la demande privée et renforcent le potentiel de croissance à long terme.

15. Notre Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée est un pacte qui nous engage à travailler ensemble pour évaluer mutuellement la compatibilité de nos politiques, à déterminer si elles sont collectivement cohérentes avec une croissance plus durable et plus équilibrée, et à agir si nécessaire pour honorer nos engagements communs.

16. *de veiller à ce que nos systèmes de régulation des banques et des autres établissements financiers contiennent les excès qui ont conduit à la crise.* Là où l'inconscience et l'absence de responsabilité ont entraîné la crise, nous n'autoriserons pas un retour aux pratiques bancaires antérieures.

17. Nous nous sommes engagés à agir ensemble pour élever les normes en matière de capitaux, pour mettre en œuvre des normes internationales strictes en matière de rémunérations afin de mettre un terme aux pratiques qui entraînent une prise de risques excessive, pour améliorer le marché de gré à gré des produits dérivés et pour créer des instruments plus puissants

afin que les grandes sociétés multinationales assument la responsabilité des risques qu'elles prennent. Les normes applicables aux grands établissements financiers multinationaux doivent être à la mesure du coût que représente leur faillite. Nous nous sommes fixé un calendrier strict et précis pour l'ensemble de ces réformes.

18. *de réformer l'architecture mondiale pour répondre aux besoins du XXI^{ème} siècle.* Après cette crise, les acteurs essentiels doivent devenir des parties prenantes et s'investir pleinement dans nos institutions pour nous permettre de coopérer afin de jeter les fondements d'une croissance forte, durable et équilibrée.

19. Nous avons désigné le G20 comme étant le forum prioritaire de notre coopération économique internationale. Nous avons créé le Conseil de stabilité financière qui inclut les grandes économies émergentes et nous nous félicitons des efforts qu'il déploie pour coordonner et suivre les progrès du renforcement de la régulation financière.

20. Nous avons pris l'engagement d'un transfert de quotes-parts du FMI au profit des pays émergents et en développement dynamiques d'au moins 5% depuis les pays sur-représentés vers les pays sous-représentés en utilisant la formule actuelle des quotes-parts comme la base de notre travail. Nous avons honoré notre promesse de verser plus de 500 milliards de dollars à de nouveaux accords d'emprunt renouvelés et élargis.

21. Nous considérons qu'il est important d'adopter à la Banque mondiale une formule dynamique qui reflète en premier lieu l'évolution du poids économique des pays et la mission de développement de la Banque mondiale, et qui entraîne une augmentation significative d'au moins 3% des droits de vote des pays en développement et en transition, au bénéfice des pays sous-représentés. Tout en reconnaissant que les pays surreprésentés contribueront, il sera important de protéger les droits de vote des pays pauvres les plus petits. Nous invitons la Banque mondiale à jouer un rôle moteur pour répondre aux problèmes dont la nature exige une action coordonnée à l'échelle mondiale, tels que le changement climatique et la sécurité alimentaire, et nous sommes convenus que la Banque mondiale et les banques régionales de développement doivent disposer de ressources suffisantes pour relever ces défis et remplir leur mandat.

22. *de prendre de nouvelles mesures pour accroître l'accès des plus démunis à la nourriture, aux combustibles et au financement tout en mettant un frein aux sorties illicites de capitaux.* Les mesures visant à réduire les écarts de développement peuvent être un moteur puissant de la croissance mondiale.

23. Plus de quatre milliards de personnes sont toujours insuffisamment instruites, mal dotées en capitaux et en technologies et insuffisamment intégrées dans l'économie mondiale. Nous devons travailler ensemble pour réaliser les changements concrets et institutionnels nécessaires afin que la productivité et les niveaux de vie des pays en développement et émergents se rapprochent plus vite de ceux des pays industrialisés. Pour commencer, nous demandons à la Banque mondiale de mettre en place un nouveau fonds fiduciaire à l'appui de la nouvelle initiative sur la sécurité alimentaire au profit des pays à faible revenu, qui a été annoncée l'été dernier. Nous augmenterons, sur une base volontaire, le financement de programmes destinés à fournir une énergie propre à un coût abordable, tels que le Programme de développement accéléré des énergies renouvelables (SREP).

24. *d'éliminer progressivement et de rationaliser à moyen terme les subventions inefficaces aux combustibles fossiles tout en apportant une aide ciblée aux plus démunis.* Les subventions inefficaces accordées aux combustibles fossiles encouragent la surconsommation, restreignent notre sécurité énergétique, font obstacle à l'investissement dans des sources d'énergie propre et portent atteinte aux efforts de lutte contre le changement climatique ;

25. Nous demandons à nos ministres de l'énergie et des finances de nous rendre compte à notre prochaine réunion de leurs stratégies et de leur calendrier de mise en œuvre afin d'honorer cet engagement essentiel.

26. Nous encouragerons la transparence sur les marchés de l'énergie et la stabilité des marchés dans le cadre de nos efforts plus larges destinés à éviter une volatilité excessive.

27. *de maintenir notre ouverture et de nous diriger vers une croissance plus verte et plus durable.*

28. Nous lutterons contre le protectionnisme. Nous avons pris l'engagement de faire aboutir le cycle de Doha en 2010.

29. Nous ne ménagerons pas nos efforts pour trouver un accord à Copenhague lors des négociations menées sous l'égide de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

30. Nous accueillons chaleureusement le rapport du président du Sommet de Londres que nous avons demandé lors de notre dernière réunion et que nous publions aujourd'hui.

31. Enfin, nous sommes convenus d'organiser un Sommet au Canada en juin 2010 et en Corée en novembre 2010. Nous entendons nous réunir chaque année par la suite et nous nous réunirons en France en 2011.

* * *

1. Nous avons évalué les progrès que nous avons réalisés ensemble pour faire face à la crise mondiale et nous sommes convenus de maintenir nos mesures de soutien à l'activité économique jusqu'à ce que la reprise soit assurée. Par ailleurs, nous nous sommes engagés à prendre des mesures supplémentaires pour assurer une croissance forte, durable et équilibrée, pour mettre en place un système financier international plus solide, pour réduire les déséquilibres de développement et pour moderniser notre architecture de la coopération économique internationale.

Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée

2. La croissance de l'économie mondiale et la réussite de nos actions coordonnées pour lutter contre la récente crise ont renforcé les arguments en faveur d'une coopération internationale plus durable et plus systématique. À court terme, nous devons continuer de mettre en œuvre nos programmes de relance afin de soutenir l'activité économique jusqu'à ce que la reprise soit fermement installée. Nous devons également mettre en place un processus transparent et crédible pour retirer le soutien exceptionnel que nous avons apporté tant au secteur financier que dans le domaine budgétaire et monétaire, qui sera appliqué lorsque la reprise sera totalement assurée. Nous chargeons nos ministres des finances, qui travaillent avec l'appui du FMI et du CSF, de continuer à élaborer, lors de leur réunion de novembre, des stratégies de sortie coordonnées et coopératives tout en reconnaissant que l'échelle, le rythme et le calendrier de ce processus pourront varier en fonction des pays et des régions et du type de mesures adoptées. Des stratégies crédibles de sortie de la crise doivent être conçues et clairement expliquées pour répondre aux attentes et renforcer la confiance.

3. Le FMI prévoit une reprise de la croissance mondiale pour cette année, avec une augmentation de près de 3 % d'ici à la fin 2010. Par conséquent, notre objectif est de faire en sorte que le monde retrouve une croissance forte, durable et équilibrée tout en maintenant notre engagement de responsabilité et de soutenabilité budgétaires, avec des réformes destinées à accroître notre potentiel de croissance et notre capacité à créer des emplois et des politiques conçues pour éviter à la fois l'apparition de nouvelles bulles d'actifs et la résurgence de flux financiers mondiaux non soutenables. Nous nous engageons à mettre en place les mesures nécessaires pour atteindre ces résultats.

4. Nous devons travailler ensemble pour effectuer cette transition vers un modèle plus équilibré de croissance mondiale. La crise et les premières mesures que nous avons prises pour y répondre ont déjà profondément changé le modèle et le niveau de croissance dans tous les pays. De nombreux pays ont déjà pris d'importantes mesures pour accroître la demande intérieure, renforcer l'activité mondiale et réduire les déséquilibres. Dans certains pays, l'augmentation de l'épargne privée qui a lieu actuellement devra, le moment venu, être complétée par une augmentation de l'épargne publique. Pour garantir une reprise forte, il faudra procéder à des ajustements dans différents secteurs de l'économie mondiale tout en appliquant des politiques macro-économiques qui encouragent une demande mondiale adéquate et équilibrée, et réaliser des progrès significatifs en matière de réformes structurelles visant à accroître l'importance de la demande intérieure privée, à réduire les écarts de développement dans le monde et à renforcer le potentiel de croissance à long terme. Le FMI considère que seuls ces ajustements et réalignements permettront à la croissance mondiale de reposer sur un modèle fort, durable et équilibré. Alors que les pays ont commencé à s'engager sur la bonne voie, une vision partagée et

un renforcement du dialogue permettront de construire un modèle de croissance plus stable, plus durable et plus viable. L'élévation du niveau de vie dans les pays émergents et en développement est également un facteur déterminant de la croissance durable de l'économie mondiale.

5. Aujourd'hui, nous lançons un Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée. Pour mettre ce cadre en place, nous nous engageons à définir un processus qui nous permette de fixer nos objectifs, de formuler des mesures pour les atteindre et, ensemble, d'évaluer nos progrès. Nous demanderons au FMI de nous aider en analysant la compatibilité de nos cadres d'action nationaux ou régionaux respectifs. Nous demanderons à la Banque mondiale de nous conseiller sur les progrès à accomplir en faveur du développement et dans la lutte contre la pauvreté dans le cadre du rééquilibrage de la croissance mondiale. Nous travaillerons de concert pour nous assurer que nos politiques budgétaires, monétaires, commerciales et structurelles forment un ensemble cohérent avec des trajectoires de croissance plus durables et plus équilibrées. Nous mettrons en place des politiques macroprudentielles et réglementaires permettant d'éviter que les cycles de crédit et de prix des actifs ne deviennent des forces déstabilisatrices. Au moment où nous nous engageons à mettre en œuvre un nouveau modèle de croissance durable, nous encourageons les travaux sur les méthodes de mesure de manière à mieux prendre en compte les dimensions sociales et environnementales du développement économique.

6. Nous demandons à nos ministres des finances et aux gouverneurs de banque centrale de lancer ce nouveau Cadre d'ici novembre en engageant un processus coopératif d'évaluation mutuelle de nos cadres d'action et de leurs implications pour le modèle et la durabilité de la croissance mondiale. Nous considérons que des consultations régulières, une coopération renforcée en matière de politiques macroéconomiques, l'échange d'expériences en matière de politiques structurelles et une surveillance permanente favoriseront l'adoption de politiques bien conçues et garantiront une économie mondiale saine. Notre pacte porte sur les points suivants :

Les membres du G20 conviendront d'objectifs communs en matière d'actions à mener. Ces objectifs devront être actualisés à mesure que la situation évoluera.

- Les membres du G20 mettront en place des cadres d'action à moyen terme et s'emploieront ensemble à évaluer les implications collectives de nos cadres d'action nationaux pour le niveau et le modèle de la croissance mondiale, ainsi qu'à identifier les risques potentiels pour la stabilité financière.

- Les chefs d'État et de gouvernement du G20 examineront et arrêteront, sur la base des résultats de l'évaluation mutuelle, les actions à prendre pour honorer nos objectifs communs.

7. Ce processus ne peut réussir que s'il est appuyé par une analyse sincère, équitable et équilibrée de nos politiques. Nous demandons au FMI d'aider nos ministres des finances et les gouverneurs de banque centrale dans ce processus d'évaluation mutuelle, d'une part, en élaborant une analyse à long terme pour déterminer si les politiques menées par chaque pays du G20 forment un ensemble cohérent avec des trajectoires de croissance de l'économie mondiale plus durables et plus équilibrées, et de remettre au G20 et au Comité monétaire et financier international (CMFI) un rapport périodique sur l'évolution de l'économie mondiale, les modèles de croissance et les ajustements proposés, à partir du cadre actuel de l'analyse de la surveillance bilatérale et multilatérale du FMI. Nos ministres des finances et les gouverneurs de banque centrale définiront ce processus plus précisément lors de leur réunion de novembre et nous

dresserons un bilan des résultats de cette première évaluation mutuelle lors de notre prochain Sommet.

8. Ces mesures nous aideront à assumer la responsabilité que nous avons envers la communauté des nations de construire un système financier international plus résistant et de réduire les déséquilibres de développement.

9. En nous fondant sur la Charte proposée par la Chancelière Angela Merkel, à laquelle nous continuerons à travailler, nous avons adopté aujourd'hui les principes essentiels d'une activité économique durable qui comprendront les principes de rectitude, d'intégrité et de transparence, et viendront sous-tendre le Cadre.

Renforcer le système international de régulation financière

10. De graves échecs de la régulation et de la supervision, associés aux risques inconscients et irresponsables pris par les banques et d'autres institutions financières, ont engendré de dangereuses fragilités financières qui ont contribué de manière significative à la crise actuelle. Revenir à la prise de risque excessive qui prévalait dans certains pays avant la crise n'est pas envisageable.

11. Depuis le début de la crise mondiale, nous avons conçu et commencé à mettre en œuvre des réformes radicales pour lutter contre les causes de la crise et transformer le système de régulation financière mondiale. Des progrès substantiels ont été accomplis pour intensifier la surveillance prudentielle, améliorer la gestion du risque, renforcer la transparence, promouvoir l'intégrité des marchés, instituer des collèges de superviseurs et renforcer la coopération internationale. Nous avons amélioré et étendu le champ de la régulation et de la surveillance, avec une réglementation plus sévère des marchés de gré à gré des produits dérivés, de la titrisation, des agences de notation et des fonds spéculatifs. Nous approuvons le renforcement institutionnel du Conseil de stabilité financière au moyen de sa Charte qui fait suite à sa création à Londres, et nous accueillons avec satisfaction les rapports qu'il a présentés aux chefs d'État et de gouvernement et aux ministres. Les actions menées actuellement par le CSF pour surveiller les progrès accomplis seront essentielles pour la mise en œuvre complète et conforme des nécessaires réformes. Nous demandons au CSF de faire rapport sur les progrès accomplis lors de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banque centrale du G20 qui se tiendra avant le prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement.

12. Pourtant, notre travail n'est pas terminé. Il reste encore beaucoup à faire pour protéger les consommateurs, les déposants et les investisseurs contre les pratiques de marchés abusives, promouvoir des normes de grande qualité et veiller à ce que le monde ne soit plus confronté à une crise de l'ampleur que nous avons connue. Nous sommes déterminés à prendre des mesures aux niveaux national et international pour renforcer ensemble les normes afin que nos autorités nationales mettent en œuvre des normes mondiales de manière rigoureuse pour assurer l'égalité des conditions de concurrence et éviter la fragmentation des marchés, le protectionnisme et l'arbitrage réglementaire. Les efforts que nous avons engagés pour traiter les actifs dépréciés et encourager la mobilisation de capitaux supplémentaires doivent être poursuivis chaque fois que cela est nécessaire. Nous nous engageons à mener si besoin des tests de résistance transparents et stricts. Nous invitons les banques à conserver une plus grande proportion des bénéfices actuels

pour reconstituer leur capital, en tant que de besoin, pour soutenir les prêts. Les originateurs et les sponsors de titrisation devront conserver une partie du risque des actifs sous-jacents, ce qui doit les encourager à agir prudemment. Il importe de garantir un équilibre adéquat entre régulation macroprudentielle et microprudentielle afin de contrôler les risques et de développer les outils nécessaires à la surveillance et à l'évaluation de la montée des risques macroprudentiels dans le système financier. En outre, nous sommes convenus d'améliorer la régulation, le fonctionnement et la transparence des marchés financiers et physiques de matière première afin de remédier à la volatilité excessive des prix des matières premières.

13. Tout en encourageant la reprise des prêts aux ménages et aux entreprises, nous devons prendre garde à ne pas favoriser un retour aux pratiques qui ont mené à la crise. Les mesures que nous prenons ici, quand elles seront pleinement appliquées, aboutiront à un système financier fondamentalement plus fort que celui qui existait avant la crise. Si nous agissons tous ensemble, les institutions financières auront des règles plus strictes en matière de prise de risque, de gouvernance pour aligner les rémunérations sur les performances à long terme et de plus grande transparence dans leurs opérations. Toutes les entreprises dont la faillite pourrait représenter un risque pour la stabilité financière doivent être assujetties à une supervision et une régulation cohérentes et consolidées avec des normes strictes. Notre réforme comprend plusieurs aspects mais elle repose prioritairement sur des normes plus strictes en matière de capitaux, et des incitations claires pour atténuer les pratiques de prise de risques excessives. Les capitaux permettent aux banques de résister aux pertes qui surviendront inévitablement. Cela nous permettra, en association avec des outils plus puissants à la disposition des États pour liquider les entreprises en faillite, de demander des comptes aux entreprises sur les risques qu'elles prennent. En nous fondant sur leur Déclaration sur les nouvelles mesures de renforcement du système financier international, nous demandons à nos ministres des finances et aux gouverneurs de banque centrale de parvenir à un accord sur un cadre international de réforme dans les domaines critiques suivants:

- *Constituer des fonds propres de grande qualité et atténuer la procyclicité:* Nous nous engageons à élaborer d'ici la fin 2010 des règles internationalement reconnues pour améliorer à la fois la quantité et la qualité des capitaux bancaires et décourager des effets de leviers excessifs. Ces règles seront appliquées progressivement au fur et à mesure que la situation financière s'améliorera et que la reprise s'installera, l'objectif étant une mise en œuvre d'ici la fin 2012. La mise en œuvre à l'échelle nationale d'exigences en capital plus strictes en terme de niveau et de qualité, des réserves de capitaux anticycliques, des exigences en capital plus importants pour les produits à risques et les activités hors bilan, qui sont autant d'éléments du cadre de Bâle II sur les fonds propres, ainsi que des exigences spécifiques relatives aux risques de liquidité et au provisionnement dynamique, réduiront pour les banques l'incitation à prendre des risques excessifs et permettront de créer un système financier mieux préparé à résister aux chocs adverses. Nous nous félicitons des mesures essentielles adoptées récemment par l'organe de direction du Comité de Bâle pour renforcer la surveillance et la régulation du secteur bancaire. Nous sommes favorables à l'introduction d'un ratio d'effet de levier à titre de mesure complémentaire au cadre de Bâle II fondée sur la prise en compte des risques, avec la possibilité de le faire ensuite évoluer vers un traitement en premier pilier sur la base d'un examen et d'un calibrage appropriés. Pour assurer la comparabilité, les détails du ratio d'effet de levier feront l'objet d'une harmonisation internationale en tenant pleinement compte des différences de

normes comptables. Tous les grands centres financiers du G20 s'engagent à adopter le cadre de Bâle II sur les fonds propres d'ici 2011.

• *Réformer les pratiques de rémunération pour soutenir la stabilité financière*: Les rémunérations excessives dans le secteur financier ont à la fois reflété et favorisé une prise de risque excessive. La réforme des politiques et des pratiques de rémunération est un élément essentiel de notre volonté d'accroître la stabilité financière. Nous souscrivons entièrement aux normes de mise en œuvre du Conseil de stabilité financière visant à assujettir les rémunérations à la création de valeur à long terme, à une prise de risque qui ne soit pas excessive, notamment (i) en évitant les bonus garantis sur plusieurs années ; (ii) en demandant qu'une partie significative des rémunérations variables soit étalée dans le temps, liée aux performances, soumise à un dispositif de malus et versée sous forme d'action ou de titres similaires, et sous la condition que cela crée des incitations alignées sur la création de valeur à long terme et l'horizon de temps du risque ; (iii) en veillant à ce que la rémunération des cadres dirigeants et des autres employés ayant un impact matériel sur l'exposition de l'établissement aux risques soit alignée sur les performances et les risques ; (iv) en rendant transparentes les politiques et les structures de rémunérations des établissements par le biais d'obligations de publication ; (v) en limitant la rémunération variable à un pourcentage des revenus nets totaux lorsque celle-ci n'est pas compatible avec le maintien d'une base de fonds propres solides ; et (vi) en veillant à ce que les comités de rémunération agissent en toute indépendance. Les superviseurs doivent être chargés d'examiner les politiques et les structures de rémunération des établissements en ayant à l'esprit les risques institutionnels et systémiques et, si cela est nécessaire pour désamorcer des risques supplémentaires, d'appliquer des mesures correctives, telles que des exigences accrues en matière de fonds propres, aux établissements qui ne mettent pas en œuvre des politiques et des pratiques saines en matière de rémunérations. Ces superviseurs doivent pouvoir modifier les structures de rémunération dans le cas d'établissements défaillants ou qui nécessitent une intervention exceptionnelle des pouvoirs publics. Nous demandons aux établissements de mettre en œuvre immédiatement ces pratiques de rémunération saines. Nous chargeons le CSF d'assurer le suivi de la mise en œuvre des normes du CSF et de proposer d'ici mars 2010 les mesures supplémentaires qui seraient nécessaires.

• *Améliorer les marchés de gré à gré de produits dérivés* : Tous les contrats de produits dérivés de gré à gré normalisés devront être échangés sur des plates-formes d'échanges ou via des plates-formes de négociation électronique selon le cas et compensés par des contreparties centrales d'ici la fin 2012 au plus tard. Les contrats de produits dérivés de gré à gré doivent faire l'objet d'une notification aux organismes appropriés (« *trade repositories* »). Les contrats n'ayant pas fait l'objet de compensation centrale devront être soumis à des exigences en capital plus strictes. Nous demandons au CSF et à ses membres d'évaluer régulièrement la mise en œuvre de ces mesures et de déterminer si celles-ci sont suffisantes pour améliorer la transparence sur les marchés des produits dérivés, atténuer les risques systémiques et assurer une protection contre les abus des marchés.

• *Traiter le problème des règlements transfrontaliers et des institutions financières d'importance systémique d'ici la fin 2010* : Les établissements financiers d'importance systémique doivent élaborer des plans d'urgence et de règlement spécifiques et cohérents au niveau international. Nos autorités doivent mettre en place des groupes de gestion des crises pour les principaux établissements transfrontaliers, définir un cadre légal pour les interventions en cas

de crise et améliorer l'échange d'informations en période de tensions. Nous devons développer des outils et des cadres pour un règlement efficace des faillites des groupes financiers afin d'atténuer les perturbations résultant des faillites d'institutions financières et de réduire l'aléa moral à l'avenir. Nos normes prudentielles pour les institutions financières d'importance systémique doivent être à la mesure du coût que représente leur faillite. Le CSF doit proposer d'ici la fin octobre 2010 d'autres mesures possibles, y compris une supervision renforcée et des exigences spécifiques supplémentaires en termes de fonds propres, de liquidité et d'autres exigences prudentielles.

14. Nous invitons nos organismes en charge des normes comptables internationales à redoubler d'efforts pour élaborer un ensemble unique de normes comptables mondiales de grande qualité dans le cadre de leur processus indépendant de fixation des normes, et à achever leur projet de convergence d'ici juin 2011. Le cadre institutionnel du Conseil des normes comptables internationales (CNCI) doit encore améliorer la participation des différentes parties prenantes.

15. Notre détermination à combattre les juridictions non-coopératives a donné des résultats impressionnants. Nous nous engageons à maintenir la dynamique amorcée dans le traitement des paradis fiscaux, du blanchiment d'argent, des produits de la corruption, du financement du terrorisme et des normes prudentielles. Nous saluons l'élargissement du Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations, avec notamment la participation de pays en développement, ainsi que de l'accord sur la mise en œuvre d'un programme efficace d'examen par les pairs. Les travaux du Forum se concentreront essentiellement sur l'amélioration de la transparence fiscale et l'échange d'informations pour que les pays puissent appliquer intégralement leur législation fiscale afin de protéger leur assiette fiscale. Nous sommes prêts à recourir à des contre-mesures à l'égard des paradis fiscaux dès mars 2010. Nous nous félicitons des progrès accomplis par le Groupe d'action financière internationale (GAFI) dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et nous demandons au GAFI de publier une liste des juridictions à haut risque d'ici février 2010. Nous demandons au CSF de rendre compte en novembre 2009 des progrès accomplis pour traiter le problème des juridictions non coopératives en termes de coopération internationale et d'échange d'informations et de lancer un processus d'examen par les pairs d'ici février 2010.

16. Nous chargeons le FMI de préparer, pour notre prochaine réunion, un rapport sur les différentes options que les pays ont adoptées ou envisagent d'adopter sur la manière dont le secteur financier pourrait assurer une contribution juste et substantielle au financement des charges liées aux interventions que les gouvernements ont mises en œuvre pour remettre en état le système bancaire.

Moderniser nos institutions internationales pour tenir compte de l'évolution actuelle de l'économie mondiale

17. La modernisation des institutions financières internationales et de l'architecture internationale du développement est essentielle pour appuyer nos efforts destinés à renforcer la stabilité financière, à encourager le développement durable et à améliorer le niveau de vie des plus pauvres. Nous accueillons avec une vive satisfaction le rapport du Premier Ministre Gordon Brown sur la réactivité et la capacité d'adaptation des institutions financières internationales et nous demandons à nos ministres des finances d'examiner ses conclusions.

Réformer le mandat, la mission et la gouvernance du FMI

18. L'engagement que nous avons pris d'augmenter les fonds destinés au Fonds monétaire international ont permis à celui-ci d'enrayer la diffusion de la crise sur les marchés émergents et dans les pays en développement. Cet engagement, associé aux mesures innovantes prises par le FMI pour créer les facilités nécessaires à une utilisation efficace et flexible de ces ressources, ont réduit les risques mondiaux. Les capitaux affluent de nouveau vers les économies émergentes.

19. Nous avons honoré notre promesse de tripler les ressources mises à la disposition du FMI. Nous nous sommes engagés à verser plus de 500 milliards de dollars à de nouveaux accords d'emprunt élargis et renouvelés. Le FMI a fourni des allocations de droits de tirage spéciaux (DTS) d'un montant total de 283 milliards de dollars, dont plus de 100 milliards viendront compléter les actifs actuels de réserve des pays émergents et en développement. Les ressources issues de la vente d'or du FMI qui a été décidée, dans le respect du nouveau modèle de revenus du FMI, et les fonds provenant de sources internes et d'autres sources, feront plus que doubler sa capacité de prêts concessionnels à moyen terme.

20. Notre réponse collective à la crise a mis en évidence l'intérêt de la coopération internationale et la nécessité de disposer d'un FMI plus légitime et plus efficace. Le FMI doit jouer un rôle déterminant pour promouvoir la stabilité financière internationale et rééquilibrer la croissance. Nous nous félicitons de la réforme des facilités de prêt du FMI et notamment de la création de l'instrument innovant qu'est la Ligne de crédit modulable. Le FMI doit continuer de renforcer sa capacité à aider ses membres à faire face à la volatilité financière en réduisant les perturbations économiques résultant des fluctuations soudaines des flux de capitaux et le besoin d'une accumulation excessive de réserves. Alors que la reprise se confirme, nous travaillerons ensemble pour renforcer la capacité du FMI à assurer une surveillance équitable, objective et indépendante des risques qui pèsent sur l'économie mondiale et le système financier international. Nous demandons au FMI de soutenir les efforts que nous menons au sein du Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée en assurant la supervision de nos cadres d'action nationaux et de leurs implications collectives pour la stabilité financière et pour le niveau et la structure de la croissance mondiale.

21. La modernisation de la gouvernance du FMI est un élément essentiel de notre action pour améliorer la crédibilité, la légitimité et l'efficacité du FMI. Nous reconnaissons que le FMI doit rester une organisation reposant sur les quotes-parts et que la répartition de ces quotes-parts doit refléter le poids relatif de ses membres dans l'économie mondiale, qui a changé radicalement avec la forte croissance dans les pays émergents et en développement dynamiques. À cette fin, nous avons pris l'engagement d'un transfert de quotes-parts au profit des pays émergents et en développement dynamiques d'au moins 5% depuis les pays sur-représentés vers les pays sous-représentés en utilisant la formule actuelle des quotes-parts comme la base de notre travail. Nous avons également pris l'engagement de protéger les droits de vote des plus pauvres au FMI. Sur cette base et dans le cadre de la révision des quotes-parts du FMI, qui devra être achevée d'ici à janvier 2011, nous demandons instamment une accélération des travaux afin de faire aboutir cette révision. À cet égard, nous reconnaissons qu'un certain nombre de points essentiels devront être traités, notamment le montant de l'augmentation des quotes-parts du FMI, qui aura une incidence sur la possibilité de faciliter le changement dans ce domaine, la taille et la composition du Conseil d'administration, la manière dont celui-ci peut améliorer son efficacité et la participation

des gouverneurs du FMI à la surveillance stratégique du FMI. La diversité du personnel doit être renforcée. Dans le cadre du paquet de réformes générales, nous reconnaissons que les directeurs et les hauts fonctionnaires de toutes les institutions internationales doivent être désignés en adoptant un processus ouvert, transparent et fondé sur le mérite. Nous devons mettre en œuvre de toute urgence le paquet des réformes des quotes-parts et de la représentation au FMI que nous avons arrêté en avril 2008

Réformer la mission, le mandat et la gouvernance de nos banques de développement

22. Les banques multilatérales de développement (BMD) ont répondu à l'appel que nous leur avons lancé en avril d'accélérer et de développer leurs prêts pour atténuer les effets de la crise sur les plus pauvres de la planète en rationalisant leurs facilités, en adoptant de nouveaux instruments et facilités et en augmentant rapidement leurs prêts. Elles mettent en œuvre comme prévu le déploiement de 100 milliards de dollars de prêts supplémentaires. Nous félicitons les banques multilatérales de développement pour leur action et nous les encourageons à continuer de faire une utilisation totale de leurs bilans. Nous nous félicitons également des mesures supplémentaires telles que l'utilisation temporaire des contributions en capital callable provenant d'un groupe défini de donateurs, comme cela a été fait à la Banque interaméricaine de développement. Nos ministres des finances doivent examiner comment des mécanismes tels que l'utilisation de capital contingent et temporairement callable pourrait servir à l'avenir pour accroître les prêts des banques multilatérales de développement en temps de crise. Nous réaffirmons notre volonté de faire en sorte que les banques multilatérales de développement et leurs facilités de prêts concessionnels, en particulier l'Association internationale de développement (IDA) et le Fonds africain de développement, bénéficient des fonds appropriés.

23. Tout en travaillant à atténuer les effets de la crise, nous devons renforcer et réformer l'architecture internationale du développement pour lui permettre de relever les défis mondiaux à long terme.

24. Nous convenons que le développement et la lutte contre la pauvreté dans le monde sont au cœur de la mission des banques de développement. La Banque mondiale et les autres banques multilatérales de développement sont également essentielles pour notre capacité à agir ensemble afin de traiter les grands problèmes tels que le changement climatique et la sécurité alimentaire, qui sont par nature planétaires et requièrent une action coordonnée à l'échelle mondiale. La Banque mondiale, en coopération avec les banques régionales de développement et d'autres organisations régionales, doit renforcer :

- son action en faveur de la sécurité alimentaire grâce à l'amélioration de la productivité agricole et de l'accès aux technologies et à la nourriture, en étroite coopération avec les institutions spécialisées compétentes ;
- son action en faveur du développement humain et de la sécurité dans les environnements les plus pauvres et les plus difficiles ;
- son soutien à la croissance tirée par le secteur privé et au développement d'infrastructures privées pour offrir davantage de perspectives aux plus pauvres, à la solidarité économique et sociale, et à la croissance économique ; et
- ses contributions au financement de la transition vers une économie verte en investissant dans la production et l'utilisation de sources d'énergie propres et durables, l'efficacité

énergétique et la résistance aux chocs climatiques ; cela suppose de répondre aux besoins des pays en les aidant à intégrer les préoccupations relatives au changement climatique dans leurs stratégies de développement principales, d'améliorer les politiques nationales et d'accéder à de nouvelles sources de financement dans le domaine du climat.

25. Pour améliorer leur efficacité, la Banque mondiale et les banques régionales de développement doivent mieux coordonner leur action, le cas échéant avec d'autres institutions bilatérales et multilatérales. Elles doivent aussi renforcer l'appropriation des stratégies et programmes par les pays bénéficiaires et permettre le développement du champ de l'action politique en conséquence.

26. Nous contribuerons à faire en sorte que la Banque mondiale et les banques régionales de développement disposent des ressources suffisantes pour relever ces quatre défis et honorer leur mandat en matière de développement, notamment en réexaminant leurs besoins en termes d'augmentation générale du capital d'ici la fin du premier semestre 2010. Pour être efficaces, les réformes institutionnelles-clés doivent être assorties de l'apport de ressources supplémentaires : une coordination accrue et une meilleure répartition des tâches, un engagement accru en faveur de la transparence, l'obligation de rendre compte, un bon gouvernement d'entreprise, une meilleure capacité d'innover et d'atteindre des résultats concrets, et une plus grande attention portée aux besoins des plus démunis.

27. Nous nous engageons à mettre en œuvre une réforme de la gouvernance et de l'efficacité opérationnelle en lien avec la réforme des droits de vote afin que la Banque mondiale soit pertinente, efficace et légitime. Nous considérons qu'il est important de progresser à terme vers des droits de vote équitables à la Banque mondiale en adoptant une formule dynamique qui reflète en premier lieu l'évolution du poids économique des pays et la mission de développement de la Banque mondiale, et qui entraîne, lors de la prochaine révision de la répartition des actions, une augmentation significative d'au moins 3 % des droits de vote des pays en développement et en transition, venant s'ajouter à l'augmentation d'1,46 pour cent dans le cadre de la première phase de cet important réajustement, au bénéfice des pays sous-représentés. Tout en reconnaissant que les pays surreprésentés contribueront, il sera important de protéger les droits de vote des pays pauvres les plus petits. Nous prenons à nouveau l'engagement de trouver un accord d'ici aux Réunions de printemps de 2010.

Sécurité énergétique et changement climatique

28. L'accès à une énergie propre, diversifiée, fiable et peu coûteuse est essentiel à une croissance durable. Des marchés inefficaces et une volatilité excessive ont un effet négatif sur les producteurs et les consommateurs. Prenant note des principes de Saint-Pétersbourg sur la sécurité énergétique mondiale, qui reconnaissent l'intérêt commun qu'ont les pays producteurs, consommateurs et de transit de promouvoir la sécurité énergétique mondiale, nous prenons collectivement et individuellement l'engagement :

- de renforcer la transparence et la stabilité du marché de l'énergie en rendant publics en temps réel et de manière précise et complète, des données sur la production, la consommation, le raffinage et les stocks de pétrole, en tant que de besoin, de façon régulière, idéalement chaque mois, en commençant en janvier 2010. Nous prenons acte de l'Initiative commune sur les

données pétrolières dont la gestion est assurée par le Forum international de l'énergie et nous saluons les efforts menés pour envisager la possibilité d'étendre la collecte de données au gaz naturel. Nous entendons améliorer nos capacités nationales pour collecter des données sur l'énergie et anticiper la demande et l'offre, et nous demandons à l'Agence internationale de l'Énergie (AIE) et à l'Organisation des pays producteurs de pétrole de redoubler d'efforts pour aider les pays concernés à développer ce type de capacités. Nous renforcerons le dialogue entre les producteurs et les consommateurs afin d'améliorer notre compréhension des fondamentaux du marché, notamment les tendances de l'offre et de la demande, et de la volatilité des prix, et nous prenons note des travaux menés au sein du groupe d'experts du Forum international de l'énergie.

- d'améliorer le contrôle réglementaire des marchés à terme de l'énergie en mettant en œuvre les recommandations de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) sur les marchés à terme des produits de base et en appelant nos autorités de régulation à collecter des données sur les fortes concentrations de positions des négociants sur le pétrole sur nos marchés à termes des produits de base. Nous demandons à nos autorités de régulation compétentes de faire état des progrès réalisés en la matière lors de notre prochaine réunion. Nous appellerons en outre nos autorités de régulation compétentes à collecter des données connexes sur les marchés du pétrole de gré à gré et à prendre des mesures pour lutter contre la manipulation des marchés qui entraîne une volatilité excessive des prix. Nous souhaitons que soient précisées et améliorées les informations sur les marchés des produits de base, notamment au moyen de la publication de données plus détaillées et désagrégées, bénéficiant dans toute la mesure du possible d'une coordination à l'échelle internationale. Nous demandons à l'OICV d'aider les gouvernements nationaux à concevoir et à mettre en œuvre ces politiques, à approfondir les analyses dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la volatilité excessive, à formuler des recommandations spécifiques et à faire régulièrement état de nos progrès.

29. Renforcer notre efficacité énergétique peut jouer un rôle très bénéfique dans la promotion de la sécurité énergétique et la lutte contre le changement climatique. Les subventions inefficaces accordées aux combustibles fossiles encouragent la surconsommation, faussent les marchés, font obstacle aux investissements dans des sources d'énergie propre et portent atteinte aux efforts de lutte contre le changement climatique. L'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) et l'AIE ont calculé que l'élimination des subventions aux combustibles fossiles d'ici à 2020 permettrait de réduire de dix pour cent les émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2050. De nombreux pays réduisent actuellement leurs subventions en faveur des combustibles fossiles, tout en prévenant les effets négatifs que cela peut avoir sur les plus pauvres. En nous appuyant sur ces efforts et en reconnaissant les défis auxquels doivent faire face les populations souffrant de pauvreté énergétique, nous nous engageons à :

- Rationaliser et abandonner progressivement à moyen terme les subventions inefficaces accordées aux combustibles fossiles qui encouragent la surconsommation. Ce faisant, nous reconnaissons qu'il est primordial de fournir aux populations qui en ont besoin les services énergétiques essentiels, au moyen notamment de transferts financiers ciblés et d'autres mécanismes appropriés. Cette réforme ne concernera pas notre soutien aux énergies propres, aux énergies renouvelables et aux technologies qui permettent de réduire de manière importante les émissions de gaz à effet de serre. Nous demanderons à nos ministres de l'énergie et des finances, en fonction de la situation nationale, de mettre au point des stratégies et des calendriers de mise en œuvre et de rendre compte aux chefs d'État et de gouvernement lors du prochain sommet.

Nous demandons aux institutions financières internationales de soutenir les pays dans ce processus. Nous demandons à tous les pays d'adopter des politiques visant à éliminer progressivement ce type de subventions partout dans le monde.

30. Nous demandons aux institutions concernées, comme l'AIE, l'OPEP, l'OCDE et la Banque mondiale de fournir une analyse de l'ampleur des subventions énergétiques ainsi que des recommandations pour mettre en œuvre cette initiative, et de rendre compte lors du prochain sommet.

31. Augmenter la fourniture d'énergies propres et renouvelables, améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir les économies d'énergie sont des étapes essentielles pour assurer la protection de notre environnement, encourager une croissance durable et faire face à la menace que représente le changement climatique. L'adoption accélérée de technologies propres et renouvelables économiquement pertinentes et de mesures d'efficacité énergétique permet de diversifier nos sources d'approvisionnement énergétique et de renforcer notre sécurité énergétique. Nous prenons l'engagement de :

- Stimuler les investissements dans les énergies propres et renouvelables et l'efficacité énergétique et de fournir un appui technique et financier à ce type de projets dans les pays en développement.

- Prendre des mesures pour faciliter la diffusion ou le transfert de technologies dans le domaine des énergies propres, notamment grâce à des recherches conjointes et au renforcement des capacités. La réduction ou l'élimination des obstacles aux échanges et aux investissements dans ce domaine font actuellement l'objet de discussions qui doivent être poursuivies dans les instances concernées, sur la base du volontariat.

32. En tant que dirigeants des grandes économies du monde, nous travaillons pour une reprise solide, durable et verte. Nous soulignons de nouveau notre détermination à prendre des mesures fortes pour faire face à la menace dangereuse que constitue le changement climatique. Nous réaffirmons l'objectif, les dispositions et les principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment le principe des responsabilités communes mais différenciées. Nous prenons acte des principes entérinés par les chefs d'État et de gouvernement du Forum des économies majeures à L'Aquila (Italie). Nous intensifierons nos efforts, en coopération avec les autres parties, pour parvenir à un accord à Copenhague dans le cadre des négociations sous l'égide de la CCNUCC. Un accord doit traiter les questions de l'atténuation, de l'adaptation, des technologies et du financement.

33. Nous remercions les ministres des finances pour leurs travaux et nous les chargeons d'en faire rapport lors de leur prochaine réunion, en présentant un éventail d'options possibles pour le financement de la lutte contre le changement climatique, qui seront étudiées lors des négociations de la CNUCC à Copenhague.

Renforcement du soutien aux plus vulnérables

34. De nombreux pays émergents et en développement ont fait d'importants progrès en matière de niveaux de vie de leurs populations, leurs économies se rapprochant des niveaux de

production et des niveaux de vie des économies avancées. Ce processus a été interrompu par la crise et est encore loin d'être achevé. Les pays les plus pauvres disposent de peu de marge de manœuvre économique pour protéger les populations vulnérables des catastrophes, d'autant que la crise financière a suivi de près une hausse mondiale des prix des denrées alimentaires. Nous notons avec préoccupation les effets défavorables de la crise mondiale sur la capacité des pays à faible revenu (PFR) à maintenir le niveau de dépenses nécessaire dans des domaines comme la santé, l'éducation, les filets de sécurité et les infrastructures. Le nouveau système d'alerte des Nations Unies destiné à suivre les effets de la crise et la vulnérabilité au niveau mondial (GIVAS) nous aidera dans notre action de suivi de l'impact de la crise sur les plus vulnérables. Nous avons collectivement la responsabilité d'atténuer les effets sociaux de la crise et de faire en sorte que toutes les parties du monde participent à la reprise.

35. Les banques multilatérales de développement jouent un rôle déterminant dans la lutte contre la pauvreté. Nous reconnaissons la nécessité d'un soutien financier concessionnel accéléré et additionnel aux PFR pour atténuer l'impact de la crise sur les plus pauvres, nous saluons l'augmentation des prêts accordés par les banques multilatérales de développement pendant la crise et nous voulons que ces banques disposent des ressources nécessaires pour éviter une interruption des financements concessionnels au profit des pays les plus vulnérables. Le FMI a également augmenté le montant de ses prêts concessionnels aux pays à faible revenu pendant la crise. Les ressources issues de la vente d'or du FMI, dans le respect du nouveau modèle de revenus du FMI, et les fonds provenant de sources internes et d'autres sources, doubleront sa capacité de prêts concessionnels à moyen terme.

36. Un certain nombre de pays envisagent de créer, sur une base volontaire, des mécanismes qui pourraient permettre de mobiliser les ressources existantes des DTS en appui aux prêts du FMI au profit des pays les plus pauvres, en fonction de leur situation nationale. Tout en travaillant à atténuer les effets de la crise, nous devons renforcer et réformer l'architecture internationale du développement pour lui permettre de relever les défis mondiaux à long terme. Nous demandons à nos ministres compétents d'étudier l'intérêt d'une nouvelle facilité d'aide en cas de crise à l'IDA pour protéger les pays à faible revenu des futures crises ainsi que la possibilité de l'utilisation renforcée d'instruments financiers pour protéger les plans d'investissement des pays à revenu intermédiaire contre toute interruption en cas de crise, avec notamment une meilleure utilisation des garanties.

37. Nous réaffirmons notre attachement historique à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et nos engagements respectifs en termes d'aide publique au développement, notamment ceux portant sur l'aide au commerce et l'allègement de la dette ainsi que ceux pris à Gleneagles, en particulier à l'égard de l'Afrique sub-saharienne, et ce d'ici 2010 et au-delà.

38. Avant même l'apparition de la crise, trop nombreuses étaient les personnes souffrant encore de la faim et de la pauvreté, et plus nombreuses encore celles n'ayant pas d'accès à l'énergie et aux financements. Reconnaisant que la crise a aggravé cette situation, nous prenons l'engagement de coopérer afin d'améliorer l'accès des pauvres à l'alimentation, aux combustibles et aux financements.

39. Un financement durable et des investissements ciblés sont nécessaires de toute urgence pour améliorer la sécurité alimentaire à long terme. Nous saluons et soutenons l'initiative sur la sécurité alimentaire annoncée à L'Aquila, ainsi que les efforts pour poursuivre la mise en œuvre du Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et pour traiter le problème de la volatilité excessive des prix. Nous appelons la Banque mondiale à œuvrer avec des donateurs et organisations intéressés pour établir un fonds d'affectation spéciale multilatéral afin de renforcer l'aide apportée au secteur de l'agriculture dans les pays à faible revenu. Ce fonds permettra de soutenir les actions bilatérales et multilatérales innovantes visant à améliorer la nutrition à l'échelle mondiale et de développer des systèmes agricoles durables, notamment des programmes tels que ceux mis en œuvre par le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP). Il doit être conçu pour assurer l'appropriation par les pays et le décaissement rapide des fonds, dans le respect des principes d'efficacité de l'aide arrêtés à Accra, et faciliter la participation des fondations privées, des entreprises et des organisations non gouvernementales (ONG) à cet effort historique. Ces efforts viendront en complément du Cadre général d'action des Nations Unies pour l'Agriculture. Nous demandons à la Banque mondiale, à la Banque africaine de développement, aux Nations Unies, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), au Fonds international de développement agricole (FIDA), au Programme alimentaire mondial (PAM) et aux autres parties prenantes de coordonner leurs efforts, notamment par des mécanismes à l'initiative des pays, afin de compléter et de renforcer d'autres actions multilatérales et bilatérales en cours visant à faire face au problème de l'insécurité alimentaire.

40. Pour renforcer l'accès à l'énergie, nous ferons la promotion du déploiement d'énergies propres et peu coûteuses dans les pays en développement. Nous prenons l'engagement, sur une base volontaire, de financer des programmes permettant d'atteindre cet objectif, comme le Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables et l'Initiative Énergie pour les pauvres, et de renforcer et d'harmoniser davantage nos actions bilatérales.

41. Nous prenons l'engagement d'améliorer l'accès des pauvres aux services financiers. Nous sommes convenus de soutenir la diffusion sûre et solide de nouveaux modes de fourniture de services financiers accessibles aux pauvres et, en nous fondant sur l'exemple de la micro-finance, nous multiplierons les modèles de financement des petites et moyennes entreprises (PME) ayant fait leurs preuves. En concertation avec le Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP), la Société financière internationale (SFI) et d'autres organisations internationales, nous lancerons un groupe d'experts du G20 sur l'accès aux services financiers. Ce groupe sera chargé d'identifier les enseignements tirés des approches innovantes de fourniture de services financiers à ces groupes de population, de promouvoir des approches réglementaires et politiques ayant fait leurs preuves et d'élaborer des normes relatives à l'accès aux services financiers, à la connaissance de ces derniers et à la protection des consommateurs. Nous prenons l'engagement de lancer un projet de financement des PME (*G-20 SME Finance Challenge*), sous la forme d'un appel du secteur privé à soumettre ses meilleures propositions concernant la manière dont les financements publics peuvent optimiser le déploiement des financements privés sur une base durable et échelonnable.

42. Au moment où nous augmentons les flux de capitaux à destination des pays en développement, il nous appartient également de prévenir les sorties de capitaux illicites. Nous travaillerons avec l'Initiative de la Banque mondiale pour la restitution des avoirs volés (Initiative

StAR) afin de sécuriser le retour des avoirs volés dans les pays en développement et nous appuierons d'autres actions visant à empêcher les décaissements illicites. Nous demandons au Groupe d'action financière internationale de contribuer à détecter les produits de la corruption et à empêcher leur utilisation, en privilégiant les actions visant à renforcer les normes ayant trait au devoir de vigilance relatif à la clientèle, à la propriété effective et à la transparence. Nous prenons note des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et du programme d'action d'Accra et nous contribuerons à renforcer la transparence des flux d'aide internationale d'ici 2010. Nous appelons à l'adoption et à l'application des lois relatives à la lutte contre la corruption active transnationale, notamment la Convention de l'OCDE contre la corruption, à la ratification par le G20 de la Convention des Nations Unies contre la corruption et à l'adoption lors de la troisième Conférence des Parties à Doha d'un mécanisme efficace, transparent et global destiné au réexamen de sa mise en œuvre. Nous soutenons la participation sur une base volontaire à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, qui appelle à publier régulièrement les paiements effectués par les industries extractives au profit des gouvernements et à les comparer aux reçus de ces mêmes fonds produits par les gouvernements.

Placer les emplois de qualité au cœur de la reprise

43. La réponse rapide, vigoureuse et soutenue de nos pays a sauvé voire créé des millions d'emplois. Selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), nos efforts auront permis de créer ou de sauver 7 à 11 millions d'emplois d'ici la fin de cette année. Sans une action durable, le chômage risque de continuer à augmenter dans de nombreux pays même une fois les économies stabilisées, avec des répercussions disproportionnées sur les segments les plus vulnérables de nos populations. Avec la reprise de la croissance, chaque pays doit faire en sorte que l'emploi se reconstitue rapidement. Nous nous engageons à mettre en œuvre des plans de relance qui soutiennent le travail décent, contribuent à préserver les emplois existants et donnent la priorité à la croissance de l'emploi. En outre, nous continuerons à assurer des revenus, une protection sociale et un soutien à la formation aux personnes sans emploi et à celles dont les emplois sont les plus menacés. Nous convenons que cette période de crise ne peut servir d'excuse pour méconnaître ou affaiblir les normes du travail internationalement reconnues. Pour assurer une croissance mondiale qui bénéficie au plus grand nombre, nous devons mettre en œuvre des politiques conformes aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT.

44. Notre nouveau Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée requiert des réformes structurelles permettant de créer des marchés du travail inclusifs, des politiques actives du marché du travail et des programmes d'enseignement et de formation de qualité. Chacun de nos pays aura besoin, dans l'application de ses propres politiques nationales, de renforcer la capacité de nos travailleurs à s'adapter aux fluctuations de la demande du marché et à tirer profit des innovations et des investissements dans les nouvelles technologies, l'énergie propre, l'environnement, la santé et les infrastructures. Il ne suffit plus de former les travailleurs pour qu'ils remplissent les exigences spécifiques actuelles, nous devons assurer l'accès à des programmes de formation leur permettant de développer leurs compétences tout au long de leur vie et ciblant les nouveaux besoins du marché. Les pays développés doivent soutenir les pays en développement pour les aider à constituer et renforcer leurs capacités dans ce domaine. Ces mesures permettront que les bénéfices découlant des nouvelles inventions et de l'élimination des obstacles actuels à la croissance soient largement partagés.

45. Nous nous engageons à déployer des efforts intenses en matière de formation dans nos stratégies et nos investissements en matière de croissance. Nous reconnaissons que les programmes d'emploi et de formation fructueux sont souvent conçus grâce à une collaboration entre employeurs et employés et nous demandons à l'OIT, en partenariat avec d'autres organisations, de convoquer ses membres et des ONG pour élaborer une stratégie de formation qu'elle soumettra à notre examen.

46. Nous convenons qu'il importe, pour la croissance économique à venir, de créer un cadre favorisant l'emploi. Dans ce contexte, nous réaffirmons l'importance de la Conférence de Londres sur l'emploi et du Sommet social de Rome. Nous saluons également la résolution adoptée récemment par l'OIT, intitulée « Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi », et nous engageons nos pays à adopter les éléments-clés de son cadre général afin de faire avancer la dimension sociale de la mondialisation. Les institutions internationales doivent prendre en compte les normes de l'OIT et les objectifs du Pacte pour l'emploi dans leur analyse de la crise et de l'après-crise et dans l'élaboration de leurs politiques.

47. Pour poursuivre notre travail sur les politiques de l'emploi, le Président du Sommet de Pittsburgh a demandé à son Secrétaire à l'emploi d'inviter nos ministres de l'emploi et du travail à constituer un groupe de travail dès le début 2010, qui consultera les syndicats et le patronat et s'appuiera sur les conclusions de la prochaine réunion des ministres du travail et de l'emploi des pays de l'OCDE sur la crise de l'emploi. Nous chargeons nos ministres d'évaluer les évolutions de la situation de l'emploi, d'étudier les rapports de l'OIT et d'autres organisations sur l'impact des mesures que nous avons adoptées, de nous faire savoir si de nouvelles mesures sont souhaitables et d'étudier des politiques à moyen terme en matière d'emploi et de développement des compétences, des programmes de protection sociale et les bonnes pratiques garantissant que les travailleurs seront formés pour tirer bénéfice des avancées de la science et de la technologie.

Une économie mondiale ouverte

48. Poursuivre la reprise des échanges et des investissements mondiaux est indispensable pour rétablir la croissance mondiale. Nous devons impérativement faire front ensemble pour lutter contre le protectionnisme. Nous saluons la prompte mise en œuvre de l'initiative pour le financement du commerce de 250 milliards de dollars. Nous maintiendrons l'ouverture et la liberté des marchés et nous réaffirmons les engagements pris à Washington et à Londres : nous nous abstenons d'élever des obstacles ou d'en imposer de nouveaux aux investissements ou aux échanges de biens et de services, d'imposer de nouvelles restrictions aux exportations ou de mettre en œuvre des mesures incompatibles avec l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) afin de stimuler les exportations et nous nous engageons à rectifier ces mesures le cas échéant. Nous réduirons au maximum les effets négatifs de nos politiques nationales sur le commerce et l'investissement, notamment en ce qui concerne la politique budgétaire et les mesures en faveur du secteur financier. Nous ne recourons pas au protectionnisme financier, notamment à des mesures qui restreindraient les flux de capitaux à l'échelle mondiale, en particulier en direction des pays en développement. Nous notifierons promptement à l'OMC toute mesure commerciale pertinente. Nous saluons le dernier rapport conjoint de l'OMC, de l'OCDE, du FMI et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et nous leur demandons de continuer à surveiller la situation dans le cadre de leur mandat respectif en rendant compte publiquement sur ces engagements de manière trimestrielle.

49. Nous demeurons résolus à poursuivre la libéralisation des échanges. Nous sommes déterminés à parvenir en 2010 à une conclusion ambitieuse et équilibrée du cycle de développement de Doha, dans le respect de son mandat et en nous appuyant sur les progrès déjà accomplis, notamment pour les modalités. Nous comprenons le besoin des pays de se concerter directement entre eux au sein de l'OMC tout en prenant en compte le caractère essentiel du processus multilatéral, afin d'évaluer et de régler les points en suspens. Nous constatons que pour conclure les négociations en 2010, il convient de régler ces points aussi rapidement que possible. Nous demandons à nos ministres de faire un point de la situation dès le début 2010, en prenant en compte les résultats du programme de travail arrêté à Genève suite à la réunion ministérielle de Delhi, et de progresser concernant l'accès aux marchés agricoles et non agricoles ainsi que les services, les règles, la facilitation du commerce et toutes les autres questions en suspens. Nous resterons mobilisés et nous dresserons un bilan des avancées des négociations lors de notre prochaine réunion.

L'après Pittsburgh

50. Aujourd'hui, nous avons désigné le G20 comme étant le forum prioritaire de notre coopération économique internationale. Nous avons demandé à nos représentants de rendre compte lors de la prochaine réunion de leurs recommandations sur la manière d'optimiser l'efficacité de notre coopération. Nous sommes convenus d'organiser un Sommet du G20 au Canada en juin 2010 et en Corée en novembre 2010. Nous entendons dorénavant nous réunir chaque année et nous nous réunirons en France en 2011.

ANNEXE : Principes essentiels d'une activité économique durable

1. La crise économique souligne la nécessité d'entrer dans une nouvelle ère d'activité économique mondiale durable reposant sur la responsabilité. La crise actuelle a une nouvelle fois démontré que notre croissance et notre prospérité sont fondamentalement liées et qu'aucune région du globe ne peut s'isoler dans une économie mondialisée.

2. Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays réunis pour le Sommet de Pittsburgh, reconnaissons qu'une action concertée est nécessaire pour aider nos économies à retrouver des bases solides afin de pouvoir prospérer demain. Nous nous engageons à prendre des mesures responsables pour que chacun, consommateur, travailleur, investisseur ou entrepreneur, puisse participer à une économie mondiale équilibrée, équitable et solidaire.

3. Nous avons en commun l'objectif essentiel de favoriser la prospérité de nos concitoyens grâce à une croissance équilibrée à l'intérieur des pays et entre tous les pays, à des stratégies économiques, sociales et environnementales cohérentes, à des systèmes financiers robustes et à une collaboration internationale efficace.

4. Nous reconnaissons qu'il existe des approches différentes du développement économique et de la prospérité et que les stratégies pour atteindre ces objectifs peuvent différer selon les pays.

5. Nous reconnaissons également que certaines valeurs sont fondamentales et, dans cet esprit, nous nous engageons à respecter les principes essentiels suivants :

- Nous avons la responsabilité de mettre en place des politiques macro-économiques saines qui servent les objectifs économiques à long terme et contribuent à éviter des déséquilibres mondiaux non soutenables.

- Nous avons la responsabilité de rejeter le protectionnisme sous toutes ses formes, de soutenir les marchés ouverts, d'encourager une concurrence équitable et transparente et de promouvoir l'esprit d'entreprise et l'innovation dans tous les pays.

- Nous avons la responsabilité de veiller à ce que les marchés financiers et autres fonctionnent selon des règles et des incitations appropriées, sur la base de la rectitude, de l'intégrité et de la transparence, et d'encourager les entreprises à soutenir une allocation efficace des ressources en vue d'une performance économique durable.

- Nous avons la responsabilité de disposer de marchés financiers qui servent les besoins des ménages, des entreprises et de l'investissement productif en renforçant la surveillance, la transparence et l'obligation de rendre compte.

- Nous avons la responsabilité de sécuriser notre avenir par une consommation, une production et une utilisation durables des ressources de manière à préserver notre environnement et à relever le défi du changement climatique.

- Nous avons la responsabilité d'investir dans les ressources humaines en assurant l'éducation, la formation professionnelle, des conditions de travail décentes, une aide aux soins médicaux et un système de protection sociale, ainsi que de lutter contre la pauvreté, la discrimination et toutes les formes d'exclusion sociale.

- Nous avons la responsabilité de prendre acte du fait que tous les pays, riches et pauvres, doivent œuvrer ensemble pour mettre en place une économie mondiale viable et équilibrée dans laquelle les bienfaits de la croissance économique sont largement et équitablement partagés. Nous avons également la responsabilité d'atteindre les objectifs de développement internationalement reconnus.

- Nous avons la responsabilité de mettre en place une architecture économique et financière internationale qui prenne en compte les mutations de l'économie mondiale et les nouveaux défis de la mondialisation.

Cadre du G20 pour une croissance forte, durable et équilibrée

1. Nos pays ont la responsabilité commune d'adopter des mesures visant à parvenir à une croissance forte, durable et équilibrée, à promouvoir un système financier international résistant et à tirer bénéfice d'une économie mondiale ouverte. Pour parvenir à cet objectif, nous reconnaissons que les stratégies varient d'un pays à l'autre. Dans notre cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée, nous entendons :

- mettre en œuvre des politiques budgétaires responsables, tenant compte des considérations de flexibilité à court terme et des conditions de viabilité à plus long terme ;
- renforcer la supervision financière afin de prévenir la résurgence, dans le système financier, d'une croissance excessive du crédit et d'un endettement excessif et mener des politiques macroprudentielles et de régulation afin d'éviter que les cycles du crédit et des prix des actifs ne deviennent des forces déstabilisatrices ;
- promouvoir des comptes courants plus équilibrés et soutenir l'ouverture des échanges et des investissements afin de promouvoir la prospérité mondiale et la viabilité de la croissance tout en rejetant activement les mesures protectionnistes ;
- mener des politiques monétaires compatibles avec la stabilité des prix dans le cadre de taux de change axés sur le marché reflétant les fondamentaux économiques sous-jacents ;
- entreprendre des réformes structurelles afin d'augmenter nos taux de croissance potentiels et au besoin, d'améliorer les filets de sécurité sociale.
- promouvoir un développement économique équilibré et durable afin de réduire les déséquilibres en matière de développement et de faire reculer la pauvreté.

2. Nous sommes conscients que le processus pour garantir une demande mondiale plus équilibrée doit être mené de manière ordonnée. Tous les membres du G20 s'accordent pour lutter contre les faiblesses de leur économie respective.

- Les membres du G20 qui ont des déficits extérieurs durables et importants s'engagent à entreprendre des politiques soutenant l'épargne privée et à procéder à un assainissement budgétaire tout en maintenant des marchés ouverts et en renforçant les exportations.

- Les membres du G20 qui ont des excédents extérieurs durables et importants s'engagent à renforcer les moteurs intérieurs de la croissance. En fonction de la situation nationale, cela peut passer par le biais d'une augmentation de l'investissement, une réduction des distorsions des marchés financiers, une stimulation de la productivité du secteur des services, une amélioration des filets de sécurité sociale et une suppression des contraintes pesant sur la croissance de la demande.

3. Il incombe en premier lieu à chaque membre du G20 de gérer sainement son économie. Les membres du G20 assument également envers la communauté des nations la responsabilité d'assurer la santé globale de l'économie mondiale. Des consultations régulières, une coopération renforcée en matière de politique macroéconomique, l'échange d'expériences sur les politiques structurelles et une évaluation continue peuvent renforcer notre coopération et promouvoir l'adoption de politiques saines. Dans le cadre de notre processus d'évaluation mutuelle :

- Les membres du G20 conviendront d'objectifs communs de politique économique. Ces objectifs devront être actualisés à mesure que la situation évoluera.

- Les membres du G20 mettront en place des cadres d'action à moyen terme et s'emploieront ensemble à évaluer les implications collectives de nos cadres d'action nationaux pour le niveau et les modèles de la croissance mondiale, ainsi qu'à identifier les risques potentiels pour la stabilité financière.

- Les chefs d'État et de gouvernement du G20 examineront et arrêteront, sur la base des résultats de l'évaluation mutuelle, les actions à prendre pour honorer nos objectifs communs.

4. Nous demandons à nos ministres des finances de mettre en place un processus d'évaluation mutuelle des implications collectives qu'ont les politiques nationales pour l'économie mondiale. À cette fin, nos ministres des finances doivent, avec l'aide du FMI :

- Élaborer une analyse prospective de l'évolution économique du G20 afin d'aider à évaluer si les modèles de croissance de la demande et de l'offre, du crédit, de la dette et des réserves permettent d'assurer une croissance forte, durable et équilibrée.

- Évaluer les implications et la cohérence des politiques budgétaires et monétaires, de la croissance du crédit et des marchés des actifs, de l'évolution des taux de change, des prix des matières premières et de l'énergie et des déséquilibres des comptes courants.

- Faire rapport régulièrement au G20 et au CMFI sur l'évolution économique mondiale, les risques essentiels, les préoccupations relatives aux modèles de croissance et les ajustements de politique économique suggérés pour le G20, à titre individuel et collectif.